

25 Janvier 2021

République démocratique du Congo: arrestation et détention arbitraires de la défenseure des droits humains Sinzeri Nabeza Jolie

Le 22 janvier 2021, la défenseure des droits humains **Sinzeri Nabeza Jolie** a été arrêtée par des policiers de Minembwe juste après une réunion préparatoire à une marche pacifique contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. La défenseure des droits humains est toujours détenue au poste de police de Minembwe Centre et est accusée «d'incitation de trouble à l'ordre public, d'incitation à la haine et à la désobéissance».

[Sinzeri Nabeza Jolie](#) est une défenseure des droits humains et membre de SOS HANDICAP, une organisation créée par des femmes en situation de handicap pour défendre et protéger les droits humains des femmes et des filles en situation de handicap et pour promouvoir un monde juste pour tous. SOS HANDICAP est situé sur le territoire de Fizi, au sud de la province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo. Sinzeri Nabeza Jolie est une défenseure des droits des personnes en situation de handicap et a un handicap à la jambe gauche. Elle est en charge du suivi et du reportage des violations des droits humains et travaille avec SOS HANDICAP depuis deux ans.

Le 22 janvier, la défenseure des droits humains Sinzeri Nabeza Jolie a été arrêtée dans les bureaux de SOS HANDICAP à Minembwe, où elle et d'autres membres de l'organisation venaient de tenir la réunion préparatoire à une marche pacifique pour dénoncer l'agression physique d'une jeune fille en situation de handicap de quinze ans, par des inconnus à Minembwe le 10 janvier 2021. Une fois la réunion terminée, la police est entrée dans la salle de réunion, entraînant la dispersion du personnel de SOS HANDICAP, et la défenseure des droits humains Sinzeri Nabeza Jolie a été arrêtée. Selon ses collègues, la défenseure des droits humains a été physiquement agressée lors de son arrestation. Sinzeri Nabeza Jolie est actuellement détenue au poste de police de Minembwe. Depuis son arrestation, elle n'a pas eu accès aux soins médicaux dont elle a besoin suite aux douleurs liées à sa violente arrestation. Sinzeri Nabeza Jolie n'a pas encore été traduite devant un juge et n'a pas eu accès à un avocat. Une audience au tribunal est prévue le mercredi 27 janvier 2021.

Ce n'est pas la première fois que la défenseure des droits humains subit des représailles pour son travail en faveur des droits humains. Le 14 janvier 2021, Sinzeri Nabeza Jolie a été attaquée par des inconnus à son domicile. Elle a également reçu plusieurs appels téléphoniques anonymes menaçants au cours desquels des inconnus lui ont dit de cesser de surveiller et de documenter les violations des droits humains commises contre des femmes et des filles en situation de handicap par les forces de sécurité et les groupes armés.

Front Line Defenders est gravement préoccupée par l'arrestation et la détention arbitraires de la défenseure des droits humains Sinzeri Nabeza Jolie, car elle estime qu'elle est ciblée uniquement en raison de son travail pacifique et légitime en faveur des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités de la République Démocratique du Congo à :

1. Libérer immédiatement et sans condition la défenseure des droits humains **Sinzeri Nabeza Jolie**, car nous pensons que son arrestation est directement motivée par son travail pacifique et légitime en faveur des droits humains;
2. Condamner fermement les agressions physiques et les mauvais traitements dont la défenseure des droits humains Sinzeri Nabeza Jolie a été victime lors de son arrestation et

de sa détention;

3. Veiller à ce que Sinzeri Nabeza Jolie ait accès à un avocat et prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir son intégrité physique et psychologique et sa sécurité pendant sa détention;
4. Garantir en toutes circonstances que les défenseurs des droits de l'homme en situation de handicap et tous les défenseurs des droits de l'homme en République démocratique du Congo sont en mesure de mener leurs activités légitimes en faveur des droits de l'homme sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement et les menaces.